

Objectif autonomie

N°9
MARS 2024



Le magazine du Conseil départemental
de la citoyenneté et de l'autonomie
| Alsace |



Sommaire

- 03** > Parcours de découverte
- 04** > Qui sont les professionnels des métiers de l'aide ?
- 05** > Le métier d'ergothérapeute
- 06** > Les personnes handicapées vieillissantes
- 07** > La protection juridique des majeurs
- 09** > Bien vieillir chez soi ou en établissement
- 10** > SOLAAL
- 11** > Association l'Azimut
- 12** > Actualités

édito



Dans cette édition, le CDCA Alsace vous présente des articles qui reflètent la diversité des travaux menés par les commissions thématiques. Chacune s'investissant avec conviction pour des causes essentielles liées à la citoyenneté et à l'autonomie.

Un aspect particulièrement marquant de cette édition est le lancement enthousiaste et réussi des parcours de découverte des métiers de l'aide à la personne et du soin. Dans 10 collèges alsaciens, la commission Attractivité des métiers a mis en place des parcours visant à inspirer et guider les élèves de 3^{ème} vers des professions aussi nobles

que gratifiantes. Cette initiative témoigne de notre engagement constant envers l'avenir de notre jeunesse, porté par des idées novatrices et une détermination inébranlable à faire progresser les choses.

Le dynamisme et la proactivité des membres des commissions sont une véritable force motrice au côté de la Collectivité. Leur implication soutenue dans l'organisation de journées d'informations et leur contribution à la concrétisation de projets méritent toute notre admiration. Ces efforts conjugués soulignent notre volonté partagée de créer un impact positif et durable dans notre société.

Dans la continuité de l'engagement à informer et sensibiliser, ce numéro met en avant l'association l'Azimut, ainsi qu'une initiative solidaire développée au niveau local par SOLAAL. Ces exemples concrets soulignent une nouvelle fois que la solidarité et l'empathie sont des piliers essentiels de notre société.

Merci aux membres du CDCA Alsace pour leur investissement constant, leur dévouement exemplaire et leur implication, fondements d'une citoyenneté active et éclairée.

Karine PAGLIARULO

Présidente du CDCA Alsace

Vice-présidente de la Collectivité européenne d'Alsace
en charge de la santé, des personnes âgées et handicapées



Parcours de découverte

L'article revient sur une initiative novatrice, les Parcours de Découverte des métiers de l'accompagnement, de l'aide et du prendre soin de la personne, élaborée par la Commission Attractivité des Métiers du CDCA Alsace en collaboration avec le Rectorat et la Collectivité européenne d'Alsace. **Destinés aux élèves de troisième, ces parcours visent à susciter l'intérêt pour les métiers du travail sanitaire, social et médico-social, notamment ceux liés à la prise en charge des personnes âgées et en situation de handicap.** Implémentée dans dix collèges alsaciens, cette immersion propose à des groupes restreints d'élèves des expériences variées, telles que des visites d'établissements, des rencontres avec des professionnels, des observations sur le terrain, et des échanges avec les bénéficiaires. L'objectif principal est **d'éclairer les élèves sur la richesse et la diversité de ces métiers, souvent mal compris, tout en favorisant une nouvelle génération d'acteurs engagés dans le domaine.** Cette initiative contribue à changer les regards sur ces professions, les positionnant comme des véritables choix de carrière valorisants et gratifiants, tout en répondant de manière proactive à la pénurie de main-d'œuvre qualifiée dans le secteur du soin.

Comment avons-nous choisi notre métier ?

Si on nous pose la question, que répondons-nous ? Une vocation dès l'enfance, une tradition familiale, une rencontre avec quelqu'un, une opportunité, le hasard ... ? Il y a encore d'autres réponses au choix du premier métier et encore d'autres aux changements de carrière au cours de la vie.

La rencontre avec un professionnel au cours de sa jeunesse est un déterminant possible d'une orientation. A condition que la rencontre soit riche et vraie, riche de sens et d'épanouissement du professionnel, vraie car non motivée par une fausse séduction ou manipulation.

Les élèves de troisième participent à une semaine d'immersion en milieu professionnel. Les stages font l'objet d'une convention avec l'employeur car les enfants restent en système scolaire. Les terrains de stage sont recherchés par les parents qui activent leur réseau, pour ceux qui en ont ! Les travaux préparatoires de la commission montraient que le secteur sanitaire et social était exclu de fait des terrains de stage, sauf exception marginale quand un parent obtient que son enfant passe une semaine dans sa structure.

Le secteur où les recrutements manquent ne sont pas dans le viseur ! C'est là que M. Stéphane Klein, alors responsable de l'orientation et de l'information au Rectorat, a suggéré de construire des « Parcours de découverte » pour des groupes de 4 à 8 élèves visitant chaque jour des organismes PA et PH, domicile et institutions pour y découvrir les activités, rencontrer des professionnels, connaître les formations à partir de la seconde au lycée et par la suite. C'est ce qui est lancé dans dix collèges alsaciens depuis la rentrée. Les premiers retours sont positifs et encourageants.

Toutes les structures sollicitées sont enthousiastes, et les professionnels fiers de parler de leur travail. De plus s'engager vers l'accueil d'un petit groupe d'élèves pour une seule journée rend la charge plus facile. Souvent les jeunes sont invités au repas si la structure le peut.

Une évaluation est prévue :

Qui sont les élèves participants, sont-ils volontaires ou désignés par les professeurs principaux, que disent-ils à la fin de la semaine ? Que disent les enseignants, que constatent-ils chez les élèves au retour, cela aide-t-il à l'orientation par le conseil de classe ? Que disent les organismes visités, quels avis des salariés, quelle gestion des émotions possibles devant des situations difficiles ?

L'expérience devra dire si cette initiative peut et doit être prolongée et élargie à l'avenir. Il s'agira dans ce cas de construire dans les meilleurs délais un protocole pour mettre en place une collaboration entre les collèges, le Rectorat, la Collectivité européenne d'Alsace et les organismes PA et PH de proximité. Les bénévoles du CDCA ont déblayé le terrain, le relais est à prendre par ceux qui sont concernés au premier chef ...

Pr. Marc BERTHEL

Commission Attractivité des métiers



Liste des 10 collèges :

- > André Maurois à Bischwiller
- > Schattenmann à Bouxwiller
- > Assomption à Colmar
- > Nicolas Copernic à Duttlenheim
- > Mathias Grunewald à Guebwiller
- > Georges Forlen à Saint-Louis
- > Caroline Aigle à Strasbourg
- > Jules Hoffmann à Strasbourg
- > Jacques Twinger à Strasbourg
- > Robert Beltz à Soultz

Qui sont les professionnels des métiers de l'aide et du soin ?

Comment arrive t-on dans les métiers de l'aide aux personnes handicapées, ces métiers qui font souvent un peu peur ? Et pourquoi y reste t-on ?

Deux salariés de « l'ADAPEI Papillons Blancs » de Duttlenheim nous font partager leurs parcours afin d'inspirer celles et ceux qui n'y ont jamais pensé mais qui, peut-être, trouveraient leur place dans ce secteur qui embauche en permanence.

Quels sont les points communs à ces témoignages ?

Il y a des rencontres ou des circonstances imprévues, mais aussi parfois un passé personnel quand aider ses grands-parents ou un proche handicapé était une évidence. Et puis aussi le besoin d'être dans l'action et, c'est frappant, une préférence pour la formation continue plutôt que pour de longues années d'études supérieures. Chez les personnes interrogées, on note la recherche de sens et de volonté de progresser dans une profession qui place l'humain au centre des préoccupations. Un besoin partagé qui ressort des témoignages recueillis.

Adrien le karatéka du monde du handicap.

Afin de devenir professeur de sport, Adrien a bien sûr suivi la filière STAPS. Son sport, c'était le karaté puis il s'est réorienté vers le badminton pour s'adapter aux programmes : premier changement de parcours. Son besoin d'aider les autres l'a fait se spécialiser dans les activités physiques adaptées. Une fois sa licence STAPS en poche Adrien s'est engagé auprès d'une association spécialisée dans la réinsertion des personnes et notamment d'anciens prisonniers, porté par l'expérience acquise durant ses stages à la maison d'arrêt de l'Elsau dans le quartier femme et le quartier mineur. Par la suite le jeune sportif a voulu prendre un peu de temps avant de choisir sa voie et il a sollicité un service civique au sein D'UNIS CITE. Son but était d'acquérir plus d'expérience dans le champ du handicap. C'est au cours d'une de ses missions de volontariat qu'il a découvert l'association ADAPEI.



Adrien

« Ce qui m'a intéressé, c'est la continuité de l'accompagnement qui était proposé dans les foyers, du lever au coucher. J'aime cette dynamique ».

Et le sport dans tout ça ? « Je suis maintenant coordonnateur et avec mes horaires ce n'est pas facile d'intégrer un club sportif. Alors je suis passé au sport en salle ! »

Magali ou l'évidence d'aider autrui.

Est-ce le fait que sa mère soit venue au monde avec un handicap, ou bien que son beau-père soit tétraplégique ? Pour Magali aider les autres est une chose qui va de soi. Alors c'est naturellement qu'elle a suivi un BEP sanitaire et social avant de réussir, bien qu'elle était encore mineure, à suivre un stage auprès de personnes handicapées. « A l'école, on ne nous parlait pas du handicap » regrette la jeune professionnelle. Puis ce fut la fac qui ne lui convenait pas et une information d'importance : à la Mission locale, on lui a dit qu'on avait besoin d'une stagiaire à l'ADAPEI Papillons Blancs. Elle y est encore 8 ans après !



Magali

Et l'avenir ? Magali pense fortement à une Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) pour acquérir le diplôme d'éducatrice spécialisée.

« Je souhaite souligner l'importance des stages et vous encourager à découvrir nos métiers de l'intérieur ! »

Dominique LEPAPE
Commission Info-Com et
ADAPEI Les Papillons Blancs



Le métier d'ergothérapeute

L'ergothérapie est une profession de la santé peu connue du grand public, mais qui joue un rôle essentiel dans l'amélioration de la qualité de vie de nombreuses personnes. Les ergothérapeutes sont des professionnels de la rééducation et de la réadaptation, travaillant avec des personnes de tous âges pour les aider à surmonter les obstacles qui entravent leur autonomie au quotidien.

Qu'est-ce que l'ergothérapie ?

L'ergothérapie est une discipline paramédicale axée sur l'évaluation, la promotion et le rétablissement de l'indépendance fonctionnelle des personnes. Les ergothérapeutes travaillent avec un public confronté à des défis physiques, psychologiques ou sociaux, en les aidant à retrouver ou à développer les compétences nécessaires pour mener une vie quotidienne épanouissante.

Les domaines d'intervention de l'ergothérapeute :

> **Réadaptation physique** : Les ergothérapeutes interviennent auprès de personnes atteintes de maladies,

de blessures ou de handicaps physiques pour les aider à retrouver leur capacité fonctionnelle. Cela peut impliquer des exercices de renforcement, des adaptations de l'environnement ou des conseils sur l'utilisation d'aides techniques.

> **Santé mentale** : Dans le domaine de la santé mentale, les ergothérapeutes travaillent avec des personnes souffrant de troubles psychologiques tels que la dépression, l'anxiété ou les troubles de la personnalité. Ils utilisent des activités significatives pour aider les patients à développer des compétences sociales, émotionnelles et cognitives.

> **Gérontologie** : Les personnes âgées peuvent faire face à des défis liés à la perte d'autonomie due au vieillissement. Les ergothérapeutes interviennent pour maximiser la fonctionnalité des personnes âgées, en adaptant leur environnement et en proposant des activités qui favorisent la mobilité et la cognition.

> **Pédiatrie** : Les enfants ayant des difficultés de développement ou des handicaps bénéficient également de l'intervention des ergothérapeutes.

Ces professionnels travaillent avec les familles pour stimuler le développement moteur, sensoriel et cognitif des enfants.

Le rôle de l'ergothérapeute :

Les ergothérapeutes ne se contentent pas de traiter des symptômes, mais cherchent plutôt à comprendre les besoins et les objectifs spécifiques de chaque individu. Ils collaborent étroitement avec les patients pour élaborer des plans de traitement personnalisés, mettant l'accent sur la participation active et la prise en charge de leur propre santé.

En plus des interventions directes auprès des usagers, les ergothérapeutes travaillent souvent en collaboration avec d'autres professionnels de la santé, tels que les physiothérapeutes, les orthophonistes et les travailleurs sociaux, pour assurer une approche globale du bien-être des patients.

Direction de l'Autonomie
Collectivité européenne d'Alsace



L'ergothérapie est bien plus qu'une profession médicale. C'est une approche globale visant à permettre aux individus de vivre pleinement leur vie malgré les défis auxquels ils sont confrontés. Grâce à des interventions ciblées et à une compréhension profonde des besoins individuels, les ergothérapeutes contribuent de manière significative à l'amélioration de la qualité de vie de leurs patients.



Les personnes handicapées vieillissantes

Le 6 octobre à Colmar, le CDCA a organisé une journée d'information intitulée « Prévention et santé : les personnes handicapées vieillissantes aussi ! ». Cet événement a mis en lumière les enjeux sociétaux auxquels sont confrontées les personnes handicapées vieillissantes, tout en soulignant l'importance de la prévention et de la santé pour cette population. Dans cet article, nous explorerons ces enjeux complexes et les défis spécifiques auxquels sont confrontées les personnes handicapées vieillissantes, ainsi que les initiatives visant à améliorer leur qualité de vie et leur accès aux soins.

Le vieillissement de la population est un phénomène incontestable, et il s'accompagne d'un défi majeur, celui de la personne handicapée vieillissante (PHV). Ces personnes font face à des enjeux populationnels, opérationnels, d'accès aux soins, de communication et de gouvernance qui nécessitent une réponse globale et adaptée. Dans cet article, nous explorerons ces défis complexes et les besoins spécifiques de la PHV, tout en mettant en lumière les initiatives et les outils pédagogiques qui visent à améliorer leur qualité de vie.

Enjeux populationnels

L'augmentation de l'espérance de vie a conduit à une augmentation significative du nombre de personnes handicapées vieillissantes. Ces personnes font face à des défis multiples, car leur vieillissement s'ajoute aux obstacles inhérents à leur handicap. De plus, la diversité des besoins parmi cette population est importante, car ils varient en fonction du type de handicap et des affections liées à l'âge.

Enjeux opérationnels

Pour répondre à ces besoins spécifiques, il est impératif d'adapter les infrastructures existantes, telles que les EHPAD, aux exigences de la PHV. De plus, la formation du personnel soignant est essentielle pour garantir une prise en charge de qualité, en tenant compte des défis du handicap et du vieillissement. La création de services spécifiques, tels que des accueils de jour ou des unités de vie protégées, est également nécessaire pour répondre aux besoins variés de cette population.

Enjeux de l'accès aux soins

L'accès aux soins est une préoccupation majeure pour les PHV. Il est essentiel de garantir la disponibilité de soins spécialisés pour répondre à leurs besoins complexes, tout en veillant à la qualité des soins prodigués. La coordination entre les professionnels de santé est cruciale pour offrir une prise en charge globale et garantir l'accessibilité financière des soins et services, compte tenu des défis économiques auxquels cette population est déjà confrontée.

Enjeux de communication

La sensibilisation à la question du handicap vieillissant est essentielle, tant pour le grand public que pour les professionnels de la santé et les décideurs politiques. Il est impératif de promouvoir l'inclusion sociale des PHV, de lutter contre la stigmatisation et la discrimination, et de faciliter la communication entre les différentes structures et professionnels de santé pour garantir une meilleure prise en charge.

La personne handicapée vieillissante : impacts et nécessité d'une approche globale

Le vieillissement naturel, en plus du handicap initial, pose des défis importants. Le passage à la retraite, bien que attendu par beaucoup, peut être une étape redoutable pour les PHV. La rupture des liens sociaux qui accompagne souvent la retraite peut avoir des répercussions profondes sur leur bien-être mental et émotionnel.

Les constats sur la vie en milieu ordinaire pour une PHV mettent en évidence des problèmes tels que l'isolement, la perte de routine, la détérioration de l'hygiène personnelle, des problèmes alimentaires, la perte d'autonomie, la dépression, le développement de comportements addictifs, des problèmes financiers et la diminution progressive de la mobilisation.

Il est impératif de préparer les départs en retraite de manière proactive, en encourageant la collaboration entre les ESAT (Etablissements ou Services d'Aide par le Travail) et les Foyers d'Hébergement pour Travailleurs Handicapés (FHTH), ainsi qu'en mettant l'accent sur une approche globale de l'accompagnement, adaptée à chaque individu pour assurer son bien-être.

La maladie d'alzheimer

La maladie d'Alzheimer chez les PHV est un défi croissant. Ces personnes, déjà confrontées à leur handicap, doivent désormais faire face à une maladie neurodégénérative. Cela nécessite une prise en charge adaptée et une meilleure collaboration entre les professionnels de la santé, de la gériatrie et du sanitaire.

Le diagnostic précoce de la maladie d'Alzheimer chez les PHV est essentiel pour mettre en place des interventions appropriées et anticiper la gestion de symptômes tels que des comportements agressifs. Il est impératif de promouvoir l'utilisation d'outils de diagnostic adaptés et de former les professionnels à leur utilisation.

Prévention et pédagogie : les outils pédagogiques de la prévention

Plusieurs initiatives visent à améliorer la qualité de vie des PHV en fournissant des ressources pédagogiques et des outils de prévention :

> **COACTIS** Santé se concentre sur la coopération entre les acteurs de santé pour améliorer l'expérience des patients en proposant des formations, des outils méthodologiques, et des ressources pour favoriser la co-construction de projets de santé. Site officiel de COACTIS Santé.

> **Santé BD** crée des bandes dessinées pour faciliter la compréhension de l'information médicale, en particulier pour les personnes handicapées ou avec des difficultés de compréhension. Ils mettent également à disposition des ressources pédagogiques pour les professionnels de santé. Site officiel de Santé BD.

> **Handiconnect** vise à améliorer l'accès aux soins pour les personnes en situation de handicap en mettant en relation les patients, les familles, les professionnels de santé, et les structures médico-sociales pour faciliter les parcours de soins. Ils proposent des guides, des formations pour les professionnels de santé, et des outils de communication adaptés. Site officiel de Handiconnect.

Dr Stéphane CARNEIN

Commission Prévention et Santé

La protection juridique des majeurs

La protection juridique des majeurs est une préoccupation sociétale majeure visant à assurer la sécurité et le bien-être des individus qui, pour diverses raisons, ne peuvent plus veiller sur leurs intérêts. Les mesures de protection, décidées par le juge, reposent sur trois principes fondamentaux : la nécessité, la subsidiarité, et la proportionnalité.

Les trois principes fondamentaux d'une mesure de protection :

1. Nécessité : Le juge examine si la personne souffre d'une altération médicale de ses facultés. Un certificat médical, évaluant cette altération, est requis pour justifier la nécessité d'une mesure de protection.

2. Subsidiarité : Le juge s'assure qu'aucun autre dispositif de protection n'est envisageable ou suffisant. Il évalue l'existence de solutions alternatives avant de prononcer une mesure de protection.

3. Proportionnalité : Le juge adapte la mesure aux besoins spécifiques de la personne, veillant à ce qu'elle soit strictement nécessaire et proportionnée à la situation.

Les différentes mesures de protection juridique :

► Le Mandat de Protection Future : Innovant depuis la loi de 2007, ce dispositif permet à chacun de désigner à l'avance une personne de confiance pour veiller sur ses intérêts en cas de besoin lié à l'âge ou à la maladie.

► La Sauvegarde de Justice : Mesure d'urgence d'un an, renouvelable, destinée à protéger un majeur tout en lui laissant l'exercice de ses droits civils.

► La Curatelle : Destinée à protéger un majeur qui a besoin de conseils ou de contrôle dans certains actes de la vie civile. Il existe la curatelle simple et la curatelle renforcée, adaptées aux besoins spécifiques du protégé.

► La Tutelle : Mesure plus contraignante destinée à représenter une personne majeure dans tous les actes de la vie civile en cas d'altération grave de ses facultés mentales ou physiques.

L'exigence d'un certificat médical :

Toute mesure de protection requiert un certificat médical circonstancié, établi par un médecin choisi sur une liste définie par le procureur de la République. Ce certificat, d'un coût d'environ 160€, est essentiel pour évaluer l'altération des facultés mentales et corporelles de la personne.

Le certificat médical n'est pas contraignant pour le juge, mais il est indispensable pour éclairer sa décision et choisir la meilleure protection possible. En l'absence d'altération constatée, aucune mesure de protection ne peut être ordonnée.

Des mesures hors protection juridique :

► L'Habilitation Familiale : Introduite par la loi de 2015, elle simplifie les démarches pour les proches d'une personne incapable de veiller sur ses intérêts. Elle peut être générale ou limitée à certains actes.

► La Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé (MASP) : Non judiciaire, elle vise à aider les personnes majeures percevant des prestations sociales à gérer leurs ressources et favoriser leur insertion sociale.

Les missions des mandataires professionnels :

Les mandataires professionnels, intervenant dans le cadre légal, ont pour mission d'exercer les mesures de protection confiées par le juge. Contrairement à certaines idées reçues, leur rôle n'est pas de se substituer aux proches ni de prendre des décisions radicales.

Les mandataires professionnels doivent informer la personne protégée, favoriser son autonomie, et maintenir un dialogue constant pour définir l'orientation de l'exercice de la mesure. En cas de désaccord, le juge peut être saisi pour arbitrer.

Durée et coût des mesures de protection :

Les mesures de protection ont une durée de 5 à 10 ans, renouvelable en fonction du certificat médical. La personne protégée peut demander une révision, un allègement, ou une suppression de la mesure.

Le coût de la mesure exercée par un professionnel dépend des revenus de la personne protégée, assurant ainsi une certaine équité dans la contribution aux frais liés à la protection.

Direction de l'Autonomie CeA



Ressources :

► 2 guides de la protection juridique élaborés par les MAIA en 2021, l'un pour les professionnels et l'autre pour les personnes protégées :

<https://www.alsace.eu/programme-colloque-majeur-protège/>

► La charte des droits de la personne protégée :

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000020079416

► L'UDAF 67 a mis en place une aide et un soutien pour les tuteurs familiaux : la plateforme d'information des Habilitants et Mandataires familiaux :

<https://www.udaf67.fr/les-services-aux-familles/information-et-soutien-aux-tuteurs-familiaux/>



Bien vieillir chez soi ou en établissement !

Réalité ou Défi ?

La commission ressources a examiné le projet : « Bien vieillir chez soi ou en établissement » présenté à l'Assemblée nationale le lundi 20 novembre 2023 par la Ministre des solidarités et de la famille Aurore BERGE dans le gouvernement d'Elisabeth BORNE, onze mois après le dépôt de ce texte en décembre 2022 et après interruption des débats en avril 2023.

Certaines mesures devraient lutter contre la maltraitance par un dispositif d'alerte de ces situations et la création d'une instance territoriale pour en assurer le recueil.

Elles devraient prévenir les problèmes de perte d'autonomie par la création d'un référent prévention dans toutes les structures prenant en charge des personnes âgées ou handicapées et des actions prévues dans le plan de financement des EHPAD.

Elles devraient simplifier les démarches administratives par la création un guichet unique par département.

Elles devraient lutter contre l'isolement des PA et des PH par l'institution d'un droit de visite permanent dans les EHPAD et l'institution de partage d'informations entre les maires et les services sociaux et sanitaire.

Elles devraient favoriser l'attractivité des métiers de l'aide à la personne en améliorant les conditions de travail des aides-soignantes et des aides à domicile ; proposition d'abandonner la tarification horaire pour les aides à domicile et de passer à une tarification forfaitaire et ouverture en 2025 d'au moins un centre de formation d'apprentis par régions dédiées au service à la personne.

Ces mesures positives existent mais elles sont très insuffisantes, sans prévisions de financement et loin des exigences d'une loi grand âge promis depuis une dizaine d'années par les gouvernements successifs.

Certes, la perspective d'un projet de loi sur le grand âge élaboré avec l'ensemble des groupes représentés à l'Assemblée avait été évoquée.

Cette loi doit fixer des objectifs à atteindre d'ici à 2030 et des modalités de financement pour que la France puisse affronter la hausse du nombre de personnes âgées en perte d'autonomie.

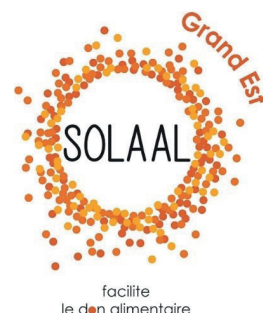
Nous serons attentifs aux propositions et aux déroulements des futurs débats et prise de position sur ce sujet. Une grande politique de soutien de l'autonomie est indispensable et urgente à mettre en œuvre afin que le reste à vivre des retraités, des personnes âgées et des personnes en situation de handicap leur permette de se soigner et de vivre dignement.

Françoise EIDEN
Commission Ressources



SOLAAL

SOLAAL Grand Est est une association d'intérêt général, qui organise gratuitement les dons de produits agricoles et agroalimentaires vers les associations d'aide alimentaire nationales habilitées. Depuis sa création en 2021, ce sont 670 tonnes de produits, dont 95% de produits frais, soit l'équivalent de 1,3 million de repas distribués aux plus démunis.



SOLAAL Grand Est fait partie du réseau SOLAAL, créée en 2013 par les organisations professionnelles agricoles pour lutter contre la précarité alimentaire et diminuer le gaspillage alimentaire qui peut exister au stade de la production. L'objectif de l'association est d'accompagner les donateurs tout au long de leur démarche de don, de la prise de contact avec les associations, à l'organisation logistique, jusqu'au retour de l'attestation de don donnant droit à une réduction d'impôt.

En 2023, SOLAAL Grand Est a organisé le don 130 tonnes de produits Alsaciens (produits laitiers, fruits, légumes, et œufs), soit l'équivalent de 260 000 repas, au profit de 14 antennes d'associations d'aide alimentaire (Banque Alimentaire, Restos du cœur, Croix Rouge, Secours populaire...). Ces dons

sont issus de produits écartés de la commercialisation bien qu'ils soient tout à fait consommables, et correspondent à des surproductions, des produits hors calibre, des dates limites de consommation courtes, ou encore à des refus de palettes en centrale d'achat de la grande distribution.

Par ailleurs, l'association mène des actions solidaires locales afin de sensibiliser les producteurs à la pratique du don, notamment sur la Foire de Strasbourg où une chaîne du don a été organisée au profit de la Banque Alimentaire. Les glanages solidaires sont également des actions que SOLAAL développe, permettant aux bénévoles et bénéficiaires des associations de récupérer les produits restants dans leurs champs ou les vergers après leur récolte.

Dans un contexte de précarité alimentaire croissante où les associations n'ont plus la capacité de répondre aux besoins de leurs bénéficiaires, les dons de produits extra-frais permis par SOLAAL et la générosité du secteur agricole et agroalimentaire contribuent à améliorer l'équilibre nutritionnel et la dignité de nos concitoyens les plus démunis.

Amandine PASQUIER

Coordinatrice SOLAAL Grand Est,

grandest@csolaal.org

06 87 21 51 33

Site internet : solaal.org



Chaîne du don agricole et agroalimentaire à la Foire de Strasbourg en présence de Mr Bierry, Président de la CEA, et des Ambassadeurs SOLAAL Alsaciens, Marie Casenave-Péré, Paul Schiellein, et Benoit Daul.



Association l'Azimut

Les Groupes d'Entraide Mutuelle

(GEM) ont été créés dans le cadre de la loi du 11 février 2005, selon la circulaire d'application de la Direction de l'Action Sociale datée du 29 août 2005. L'objectif initial était de favoriser la création de tiers lieux où les personnes touchées par des troubles psychiques ou un handicap pouvaient se réunir pour briser l'isolement, rétablir leurs liens sociaux en tant que citoyens, et ne plus être simplement perçus comme des patients ou des usagers de services hospitaliers et ce, malgré un financement de l'Agence Régionale de la Santé. On recense aujourd'hui 15 GEM sur tout le territoire alsacien qui se concentrent sur trois spécificités : les troubles psychiques, l'autisme et les lésions cérébrales.

Les GEM sont ouverts à toute personne majeure ayant besoin, temporairement ou de manière prolongée, d'un **soutien, d'un espace de répit ou d'un lieu d'expression et de loisirs**. Chaque GEM fonctionne de manière indépendante avec sa propre gouvernance. Notre GEM l'Azimut, créé en 2015 à Haguenau et parrainé par l'association Emmaüs Nord Alsace, rassemble environ une centaine de membres. Le parrain joue un rôle de médiateur, veillant au respect éthique du dispositif sans intervenir de manière intrusive, assurant ainsi l'autonomie du collectif.

Après plusieurs années d'existence, notre GEM l'Azimut se positionne comme un **lieu d'interaction au cœur de la cité**, favorisant la création de relations et la réconciliation avec

soi-même. Les membres peuvent participer en fonction de leurs souhaits, capacités et contraintes liées à leurs troubles psychiques en proposant des ateliers ou des sorties. Notre GEM encourage également la participation active dans la gestion administrative de l'association.

Actuellement, il se structure d'une présidence et d'un bureau exclusivement composé de personnes concernées par le trouble psychique. Trois salariés, au-delà de leurs fonctions d'animateurs, soutiennent les initiatives des membres et veillent au bon fonctionnement quotidien de l'association. Ils agissent comme des médiateurs, facilitant l'autodétermination des personnes fréquentant le lieu.

En tant qu'acteur engagé, le **GEM l'Azimut participe au Conseil Local de Santé Mentale de Haguenau et siège au Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie**.

Ces liens comme ceux que nous tissons avec la municipalité et les associations du champ sanitaire et social font de notre GEM un acteur qui questionne la place des personnes dont la voix habituellement invisibilisée ou silencieuse par une société où le trouble psychique est un marqueur fort de stigmatisation et s'apprête plus à marginaliser les personnes concernées qu'à les inscrire dans le champ de l'inclusion alors qu'il concerne une personne sur cinq en France.

Notre GEM l'Azimut s'engage activement dans des actions de sensibilisation, intervenant auprès de lycéens, futurs professionnels médico-

sociaux, mandataires judiciaires, et accueillant des étudiants en formation. Il contribue également aux réflexions sur l'Économie Sociale et Solidaire avec les partenaires du territoire haguenovien, organisant tous les deux ans un **forum Psy'toyen**, combinant les semaines d'information sur la santé mentale et les semaines de l'économie sociale et solidaire à l'école.

Mais avant tout, notre GEM s'inscrit dans l'idée d'un **accueil inconditionnel**, chacun peut se poser autour d'une tasse de café et s'échapper d'un quotidien souvent mal fagoté par ce qui fait trouble chez soi. Le temps se met alors en suspens au-delà de ce qui traverse l'individu ; un atelier peinture ou de mosaïque, une sortie cinéma ou théâtre, une séance de sport, du yoga, une partie de jeu de société, un bowling, de la pétanque, une balade en forêt ou simplement un repas, une discussion, sont autant de prétextes pour soutenir un lien au monde et à soi plus sensible et fragile.

Véronique FRIESS

Membre du Bureau
Chargée des affaires
culturelles et artistiques

GEM l'Azimut

13 rue Capito
67500 HAGUENAU

assoc.azimut@gmail.com

09 84 58 02 74

Schriewe's üff

La Commission Ressources du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie, en collaboration avec la Communauté d'Agglomération d'Haguenau, vous invite à participer à une journée consacrée à la précarité des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.

Jeudi 26 septembre 2024

9h30 à 17h

**Salle de l'Ancienne Douane
16 Place d'Armes à HAGUENAU**

Cette manifestation, ouverte à tous, proposera deux tables rondes abordant des thèmes tels que l'adaptation du logement et la lutte contre l'isolement social.

Des associations engagées dans le soutien aux personnes en difficulté seront présentes avec des stands pour fournir des conseils, des informations, et répondre aux interrogations des visiteurs.

**Venez nombreux contribuer
à cette journée d'échanges et de solidarité.**



Nouveau : Eurométropole de Strasbourg

Ouverture d'une plateforme d'accompagnement et de répit pour les aidants de personnes en situation de handicap

L'ARSEA a ouvert le 1^{er} novembre 2023 une Plateforme d'accompagnement et de Répit (PFR67) pour les aidants de personnes (adultes ou enfants) en situation de handicap du Bas-Rhin, avec le soutien de l'ARS Grand Est.

Ses missions sont :

- Participer au repérage des besoins et attentes des proches aidants et du binôme aidant-aidé
- Favoriser la mise en relation du binôme aidant/aidé vers des prestations de répit et/ou de soutien : accueil temporaire, groupe de parole, séjour de répit, relayage à domicile...
- Répondre aux besoins d'écoute, d'informations, de conseils, et de formations des proches aidants
- Favoriser le maintien de la vie sociale et relationnelle de l'aidant et du binôme aidant-aidé.

Pour davantage d'informations :

Plateforme de répit (PFR67)

230 avenue de Colmar

67100 STRASBOURG

03 88 22 71 60 – pfr67@arsea.fr

